Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Dates de congés d'été

Par olsi

Bonjour,

mon employeur a affiché les congés payés pour la période été 2021 , il s'avère que pour cet été, et comme les autres années, je lui ai posé du 09 aout au 29 aout, sachant que j'ai un enfant de 11 ans scolarisé et un mari dont l'entreprise est fermée tous les mois d'aout dans cette période. Depuis que je suis dans cette officine (4 ans), nous prenons toujours 3 semaines au mois d'aout (réservation hôtelière déjà faite comme d'habitude).
Il m'impose cette année comme congés du 21 juin au 11 juillet donc sans ma fille ni mon mari. En a t'il le droit ? Puis-je contester et si oui, comment ?

En vous remerciant d'avance pour la réponse que vous allez m'apporter.

bien cordialement à vous.
Sylvie.